LE MAGAZINE
DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

INFOS' CHASSE 67

FÉDÉRATION DES
CHASSEURS DU BAS-RHIN

N°72 FÉVRIER 2018

Etude génétique du Cerf sur le Massif des Vosges

Pages 4 à 9

AMÉNAGEMENTS

Nouveauté 2018 : le miscanthus

Pages 14 et 15

NOUVEAU RANGE ROVER VELAR

PARFOIS, LES MOTS SONT INUTILES

ABOVE & BEYOND

Aucun mot n'est assez fort pour décrire le design avant-gardiste du nouveau Range Rover Velar.

Venez le découvrir chez votre concessionnaire :

Land Rover Strasbourg

03 88 18 44 40

www.land-rover-strasbourg.fr

42 Rue des Tuileries 67 SOUFFELWEYERSHEIM

ABOVE & BEYOND : Franchir de nouveaux horizons.

Range Rover Velar : Consommation mixte Norme CE 1999/94 (L/100km) : de 5,4 à 9,4 - CO_2 (g/km) : de 142 à 214

Une Concession groupe hess

Vos interlocuteurs à la FDC 67

Estelle Glattard
Directrice

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim • **Tél. 03 88 79 12 77**
Fax : 03 88 79 33 22 • Courriel : fdc67@fdc67.fr • Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique : **du mardi au vendredi de 10h à 16h** sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E - ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Hugui Boquel
Responsable du service administratif
03 88 79 83 81

Camille Ferrer
Comptabilité

Alexandra Barthel-Dick
Secrétariat

Valérie Villard
Secrétariat

Patrick Jung
Responsable du service technique
06 80 74 70 39

Nicolas Braconnier
Technicien chef
06 80 74 71 61

Romain Weinum
Agent technique
06 86 80 24 85

SOMMAIRE

Etude génétique du cerf	4-9
Formations	10
Exposition de trophées	11
Histoire	12-13
Aménagements	14-15
Statut du sanglier	16
Faune	18
Brèves	20-21
Petites annonces	22

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce notamment
au soutien de tous les annonceurs.

Merci de les privilégier lors de vos achats.

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2018 commence sous de bons augures

Nous entamons cette nouvelle année avec la considération et l'intérêt de l'Administration à la gestion cynégétique. Le Sous-Préfet de Saverne, Christophe Lotigié, nous a fait en effet l'honneur et le plaisir de venir assister (en spectateur) à une battue au grand gibier à La Petite Pierre organisée par Didier Follénius Président de l'Association de Chasse de l'Altenbourg et Maire de Fromuhl. Monsieur le Sous-Préfet n'en est d'ailleurs pas à sa première réunion sur le terrain avec les chasseurs et les agriculteurs pour essayer de rétablir, ensemble, l'équilibre agro-cynégétique et la paix sociale entre chasseurs et agriculteurs. Les points noirs «sangliers» de sa préfecture ne lui échappent pas. La gestion de l'équilibre sylvo-cynégétique ne le laisse pas indifférent puisqu'il s'est aussi rendu au «Petit Radar» de la Réserve Nationale de Chasse de La Petite Pierre. C'est un homme brillant, discret, à l'écoute de tous les interlocuteurs et qui a le courage d'accepter de paraître dans notre journal Infos'Chasse 67 aux cotés des chasseurs lors d'une battue.

Bravo et félicitations pour vos initiatives. Merci.

Gérard Lang, *Président de la FDC 67*

Didier Follénius (avec la trompe de chasse) est entouré par M. le Sous-Préfet et Gérard Lang

PEFC

Directeur de la publication : Gérard Lang • Rédacteur en chef : Dominique Biache – Conseil en communication Tél. 03 88 56 25 01 – Courriel : d.biache@evc.net • Crédits photos : Dominique Biache, Huguette Boquel, Valérie Villard, Nicolas Braconnier FNC, DR • Conception graphique : Denis Willinger • Diffusion : 8400 exemplaires • Dépôt légal : 1er trimestre 2018

Etude génétique du Cerf sur le Massif des Vosges

Résumé de l'étude

Traduction française : Gérard Lang

Dans le nord-est de la France, les populations de cerfs (Cervus elaphus L) ont été reconstituées à partir de quelques centaines d'individus qui ont subsisté dans des vallées profondes du massif vosgien et dans une moindre mesure, d'individus échappés d'enclos privés ; actuellement cette espèce occupe de grands espaces principalement dans le massif vosgien. Dans cette étude, nous examinons la dynamique des populations de cerfs élaphes du massif des Vosges en utilisant de l'ADN mitochondrial (mtDNA) ancien et contemporain de 140 échantillons (23 anciens et 117 modernes) recouvrant les 7000 dernières années. En outre, nous avons reconstitué l'aire de gagnage du cerf et son habitat (aire de vie) depuis le début de l'agriculture en utilisant des analyses isotopiques dans le but d'établir une base pour des stratégies de gestion environnementale actuelles. Nous avons démontré que les cerfs anciens et les cerfs actuels du massif vosgien appartiennent à l'haplogroupe A du mtDNA, ce qui suggère qu'ils sont originaires du refuge ibérique après le dernier maximum glaciaire (LGM last glacial maximum). Les analyses paléo-génétiques du matériel osseux ont révélé la présence de 2 haplotypes distincts avec des répartitions différentes dans le temps. Des individus appartenant à ces 2 groupes d'haplotypes occupent apparemment deux habitats différents, au moins sur une période de 7000 ans. AM6 correspond à un écotype qui broute dans des espaces montagneux à forêts denses tandis que AM235 se nourrit dans des espaces de basses terres composées d'un mélange de prairies et de rivières et de forêts riches en herbes. Nos résultats suggèrent que le cerf du nord-est de la France était capable de s'adapter sur le long terme à ces différents types d'habitats sans doute en raison de barrières éthologiques efficaces. Les différents modèles d'haplotypes modernes sont en accord avec les documents historiques qui soutiennent que le cerf a été exposé à des influences anthropogéniques majeures en tant qu'espèce importante de la chasse.

Eléments de compréhension

Aspects génétiques : ADN = DNA *(encadré)*

ADN = Acide DésoxyriboNucléique (Desoxyribo Nucleic Acid).

La chaine d'ADN est composée d'une combinaison de 4 bases : Adénine, Guanine, Thymine Cytosine.

L'ADN (nucléaire) se trouve dans le noyau des cellules.

L'ADN mitochondrial ou mtDNA est du matériel génétique (ADN) qui n'est pas dans le noyau mais dans les mitochondries. On ne parlera pas ici de gènes ou de groupes de gènes allèles mais d'haplotype.

Lors de la fécondation, le mâle ne fournit avec son spermatozoïde que de l'ADN nucléaire. La femelle fournit l'ovule qui est une cellule comprenant l'ADN du noyau (nucléaire) et l'ADN mitochondrial qui se trouve dans la mitochondrie. Celle-ci est située dans le cytoplasme de chaque cellule.

Le descendant mâle ou femelle aura dans ses cellules la combinaison des ADN nucléaires des 2 parents + le mtDNA hérité par la mère.

Le mâle ne transmet pas l'ADN mitochondrial mais seulement l'ADN du noyau. Tous les descendants d'une même femelle auront le même mtDNA. On aura donc une lignée femelle. Ex.: un individu mâle ayant un haplotype AM3 typique des Vosges qui se croise avec une femelle de Parroy ayant un haplotype AM2 typique de Parroy. Tous leurs descendants auront l'haplotype de la femelle de Parroy.

L'ADN mitochondrial (mtDNA) existe dans les cellules des 2 sexes, mais seul celui des femelles est transmis à la génération suivante.

En gros, d'un point de vue génétique la mère fournit plus de matériel génétique à ses descendants que le père…

Structuration de l'étude

1. Analyse du mtDNA
- Le locus du Cytochrome B
- Le locus du D loop

Résultats :
- 5 haplotypes modernes combinés : AM1, AM2, AM3, AM4, AM5
- 2 haplotypes anciens : AM235 basse terre et AM6 (altitude)

2. Analyse des isotopes

Résultats :
- Rapport N15/N14
- Rapport C13/C12

Origine des échantillons analysés

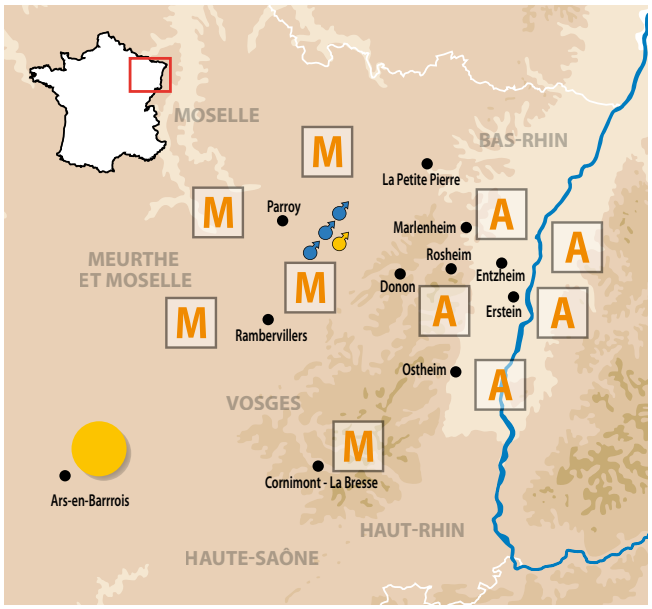

Fig. 0 : Les sites de récoltes des échantillons
A = échantillons cerfs archéologiques
M = échantillons cerfs modernes

Origine des échantillons archéologiques analysés (Fig. 0)

Bas-Rhin
- Rosheim (site adossé au massif vosgien)
- Marlenheim (site adossé au massif vosgien)

Notes sur l'étude

Publication

Titre original : "Genetic diversity, genetic structure and diet of ancient and contemporary red deer (Cervus elaphus L.) from north-eastern France"

Revue scientifique : PLOS ONE (05/01/2018)

Publication scientifique originale disponible sur : http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0189278

Auteurs

Annik Schnitzler (1), José Granado (2), Olivier Putelat (3), Rose-Marie Arbogast (4), Dorothée G. Drucker (5), Anna Eberhard (6), Anja Schmutz (6), Yuri Klaefiger (6), Gérard Lang (7), Walter Salzburger (6), Joerg Schibler (2), Angela Schlumbaum (2), Hervé Bocherens (5,8)

Adresses et organismes de rattachement des auteurs

1. LIEC UMR 7360, University of Lorraine - UFR Sci FA, Campus Bridoux, rue du Gal Delestraint, 57070 Metz, France.

2. Integrative Prehistoric and Archaeological Science (IPAS), University of Basel, Spalenring 145, 4055 Basel, Switzerland.

3. Archéologie Alsace, 11 rue J.-F. Champollion, 67600 Sélestat & UMR 7041 ArScan - Archéologies environnementales - Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie, 92023 Nanterre, France.

4. CNRS UMR 7044 – ARCHIMEDE - Misha, 5 allée du Général Rouvillois, 67083 Strasbourg, France.

5. Senckenberg Center for Human Evolution and Palaeoenvironment (HEP), University of Tübingen Hölderlinstr. 12, D-72074 Tübingen, Germany.

6. Zoological Institute, University of Basel, Vesalgasse 1, 4051 Basel, Switzerland.

7. 26 A rue principale, 67240 Gries, France.

8. Dept of Geosciences (Biogeology), University of Tübingen, Hölderlinstr. 12, D-72074 Tübingen, Germany.

Contributions des auteurs

- Correspondant de l'étude : Annik Schnitzler (AnnS), Annik.Schnitzler@univ-lorraine.fr
- Conception de l'étude : Annik Schnitzler (AnnS), Gérard Lang (GL), Olivier Putelat (OP), Angela Schlumbaum (AngS)
- Echantillonnage : Rose-Marie Arbogast (RMA), OP
- Réalisation des expérimentations : José Granado (JG), AngS, Hervé Bocherens (HB), Dorothée G. Drucker (DD), Anna Eberhardt (AE), Anja Schmutz (AnjS), Yuri Klaefiger (YK), Walter Salzburger (WS)
- Analyse des données : JG, AngS, HB, DD, OP, RMA, Joerg Schibler (JE), AE, AnjS, YK, WS
- Rédaction : AnnS, OP, RMA, JG, AngS, HB, WS, YK ■

• Erstein (situé dans la plaine du Rhin)
• Entzheim-Geispolsheim (situé dans la plaine du Rhin)

Haut-Rhin

• Ostheim (site adossé au massif vosgien)

Le massif vosgien de haute altitude est surtout lié à des sols acides qui ne sont pas favorables à la conservation des ossements. C'est la raison pour laquelle les échantillons archéologiques proviennent de différents sites archéologiques d'Alsace.

Origine des échantillons modernes analysés (Fig. 0)

Bas-Rhin

• Réserve Nationale de Chasse de La Petite Pierre

Meurthe et Moselle

• Massif de Parroy
• Région entre Donon et Parroy
• Massif du Donon

Vosges

• Cornimont - La Bresse (massif vosgien)
• Rambervillers

Historique du cerf & résultats

La révolution française de 1789 a libéré la chasse. C'est le début de la grande extermination du cerf dont la chasse était principalement réservée à la noblesse.

Massif vosgien

Sous le régime allemand de 1870 à 1918, des comptages opérés par les services forestiers allemands (cf Patrick Jung) ont permis de constater l'existence d'une population résiduelle de quelques centaines de cerfs dans les Vosges mosellanes profondes du Donon. La partie bas-rhinoise, la partie vosgienne et la partie meurthe-et-mosellane n'hébergeaient alors plus de cerfs. Sous le régime allemand, cette population résiduelle du Donon a commencé la lente recolonisation du massif vosgien. Le cerf est réapparu dans les Vosges du Nord et dans les Vosges du Sud vers les années 1930.

Massif de Parroy

Plateau lorrain (Meurthe-et-Moselle). Suite à la révolution française le cerf était également absent du massif de Parroy.

Massif de Rambervillers

Domaine de la Verrerie appartenant au vingtième siècle à un industriel français du textile. Ce domaine a été plus récemment racheté par un allemand. C'est un enclos de quelques 600 hectares situé dans le département des Vosges, adossé au massif vosgien. Cet enclos est aujourd'hui ouvert sur 3 côtés et abrite une population hétéroclite de cerfs issus d'individus indigènes et d'individus lâchés issus des pays de l'Est (Carpates), etc.

Massif d'Arc-en-Barrois

Département de Haute-Marne. Cette population n'a pas été analysée dans notre étude. L'analyse du mtDNA a été faite par Skoog et al.. Selon les données de l'ONCFS, une petite population indigène de cerfs s'était maintenue à Arc en Barrois (Haute-Marne) grâce à la vénerie et avait ainsi échappé à la révolution française. La vénerie a sauvegardé la diversité génétique des cerfs du nord-est.

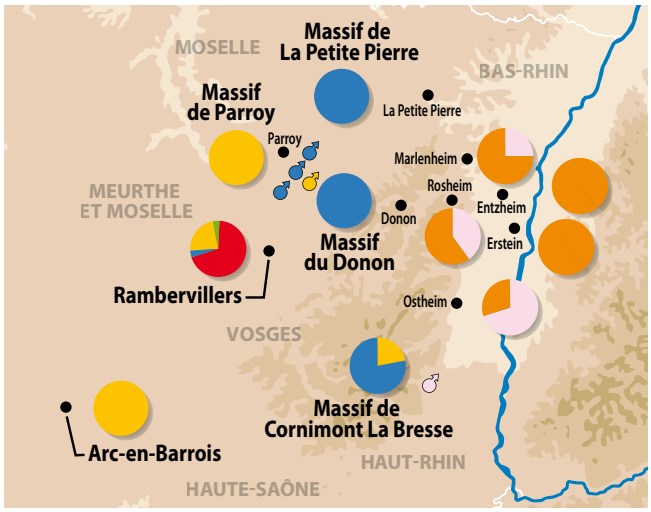

Fig. 1: Résultats de l'analyse du mtDNA

Figure 1

Sites d'études modernes et archéologiques et distribution (répartition) des haplotypes du mtDNA des anciens et des cerfs élaphes contemporains dans le nord-est de la France. Les «fromages» du côté droit montrent la distribution des anciens haplotypes AM235 et AM6, basés sur l'analyse des sites du Cytochrome B *(cyt b)* et du *d-loop 262bp*. Les « fromages » du côté gauche montrent la distribution des haplotypes modernes (AM1 à AM5) basés sur la combinaison des séquences du *680bp cyt b* et du *785 bp d-loop*. Le sexe des individus mâles modernes est ajouté quand ils ont été tirés près ou dans un territoire dont ils ne sont pas originaires.

Résultats

Les différents haplotypes combinés trouvés dans notre étude sont répartis selon leurs sites d'origines. Chaque haplotype correspond à une lignée femelle. Dans le premier

Combined haplotypes	Haplotypes	Cornimont La Bresse	Donon	Between Donon and Parroy	La Petite Pierre	Parroy	Rambervillers
AM1	AVc1/AVd1						17
AM2	AVc2/AVd2	4		1 ♂ (n°068)		8	5
AM3	AVc3/AVd3	15	22	1 ♂ (n°036) 1 ♂ (n°053) 1 ♂ (n°067)	15		1 ♀ (n°022)
AM4	AVc2/AVd1						1 ♀ (n°025)
AM5	AVc2/AVd4	1 ♂ (n°111)					

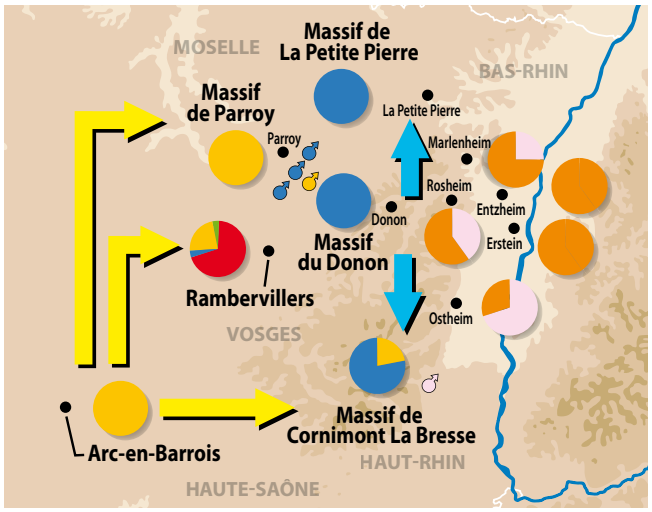

Fig. 1-2 : Flèches bleues : la colonisation du massif vosgien par les cerfs issus de la population résiduelle du Donon
Flèches jaunes : colonisation

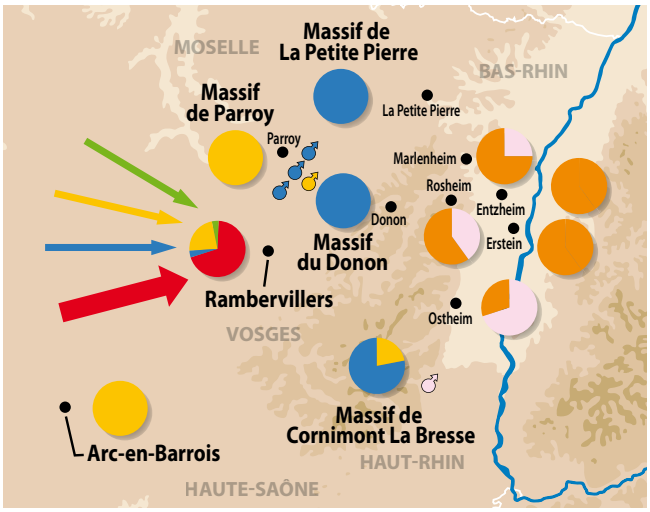

Fig. 1-3 : Origine des cerfs de Rambervillers
AM1 Rouge origine Région du Danube (introduction massive)
AM2 Jaune origine Arc en Barrois (colonisation)
AM3 Bleu origine Donon (colonisation)
AM4 Vert origine Pays de l'Est (introduction).
La population des cerfs de Rambervillers peut être qualifiées d'artificielle.

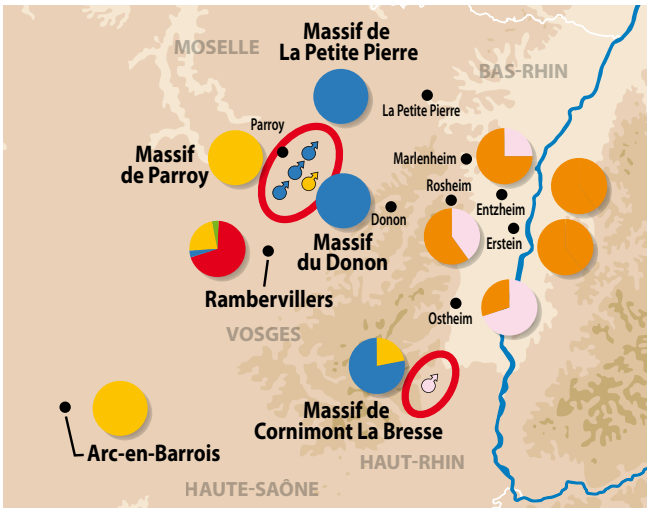

Fig. 1-4 : Les cerfs mâles « Entre le Donon et Parroy » la barrière éthologique et le cerf mâle AM5 n°111

tableau, nous indiquons les haplotypes modernes. Nous avons trouvé 5 haplotypes combinés différents : AM1, AM2, AM3, AM4, AM5.

L'haplotype AM1 n'existe que dans le domaine de Rambervillers. Ce n'est pas une lignée indigène, elle correspond aux haplotypes des pays est européens. Ce sont des animaux introduits vraisemblablement des pays de l'Est pour améliorer le trophée.

L'haplotype AM2 est « unique » à Parroy. On le retrouve également dans les Vosges à Cornimont La Bresse à côté de l'haplotype AM3 caractéristique du cerf du Donon. Sa présence à Cornimont pourrait s'expliquer par une colonisation simultanée de la lignée AM2 et AM3. L'haplotype AM2 est identique à celui trouvé par Skog et al. à Arc-en-Barrois. Par conséquent, la population d'Arc-en-Barrois a colonisé simultanément le massif de Parroy, Rambervillers et les Vosges du Sud. Cette colonisation du sud par AM2 a dû se faire en même temps que celle par AM3. L'extension de l'haplotype AM2 vers le nord a vraisemblablement été stoppée par la présence de l'haplotype local AM3.

L'haplotype AM3 est caractéristique du Donon. Il a colonisé le nord, le sud, l'est et l'ouest du massif vosgien. Sa lignée est retrouvée dans le massif de Rambervillers en faible proportion car il était de coutume de réduire fortement les effectifs des cerfs indigènes pour favoriser les cerfs des pays de l'Est, importés pour leurs grands trophées.

L'haplotype AM4 n'existe dans les zones étudiées qu'à Rambervillers. Nous avons trouvé une femelle 025, ce qui démontre l'existence d'une lignée. Cette lignée inconnue en France (notre étude et les études précédentes) correspond aux haplotypes des pays de l'est.

L'haplotype AM5 est unique dans notre analyse. Il est porté par un mâle tiré à Cornimont La Bresse. Il n'existe pas de lignée femelle dans cette zone. Par contre, cet haplotype est commun en Pologne selon la banque des haplotypes. On peut en conclure qu'il s'est échappé d'un enclos qui avait importé des cerfs de Pologne.

Les mâles AM3 (bleus) tirés dans la zone plateau lorrain « entre le Donon et Parroy » n'hésitent pas à chercher l'aventure avec les femelles de Parroy. Idem pour le mâle AM2 (jaune) qui est attiré par les femelles des Vosges AM3 (bleus). Ils ont été tirés sur la route de l'aventure.
Ces mâles assurent ainsi les échanges génétiques indispensables avec les autres populations en ce qui concerne l'ADN nucléaire, mais ne laissent pas de traces de leur ADN mitochondrial.
Aucune femelle AM3 (bleus) typique des Vosges n'est jamais allée s'installer à Parroy et inversement les femelles de Parroy ne se sont jamais installées dans le massif du Donon. Nous sommes sans doute en présence d'une barrière éthologique. C'est vraisemblablement les femelles qui interdisent l'accès de leurs territoires à d'éventuelles biches colonisatrices venues d'ailleurs. Une telle barrière

éthologique a été constatée pour les cerfs de la RNC de La Petite Pierre et pour la population des cerfs de Chambord (Schreiber et al. 1992). La défense des territoires c'est l'affaire des biches.

Le mâle AM5 a le même haplotype que les cerfs polonais selon les données de la banque internationale de gènes. Ce n'est pas un descendant de la population de Cornimont La Bresse puisqu'il n'y a pas de lignée femelle de ce type dans cette population. Il s'est vraisemblablement échappé d'un des nombreux enclos privés où les cerfs sont élevés pour le culte du trophée ou par passion pour cette espèce patrimoniale. La structure haplotypique moderne du massif vosgien peut être largement expliquée par les évènements historiques.

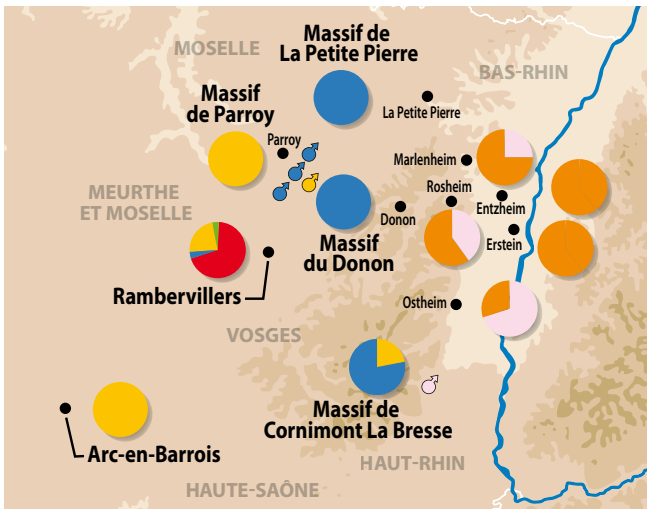

Fig. 1-5 : Les cerfs archéologiques

Dans le tableau ci-dessous nous indiquons les haplotypes trouvés dans les fouilles archéologiques selon leurs sites et la période archéologique. Nous en avons trouvé 2 haplotypes combinés différents.

L'haplotype AM235 correspond aux haplotypes modernes AM2, AM3, AM5.

L'haplotype AM6 a existé à l'époque néolithique jusqu'au Moyen Âge. Il a disparu de nos populations modernes.

Sur le tableau des distances génétiques (Fig. 2) on observe que les cerfs du grand est, les cerfs anciens et les cerfs actuels du massif vosgien font partie du clade A (haplogroupe A du mtDNA), ce qui suggère qu'ils sont originaires du refuge ibérique et qu'ils sont remontés après le dernier maximum glaciaire (LGM last glacial maximum). Les cerfs des pays de l'Est font généralement partie du groupe C qui sont remontés d'Italie.

Haplo-types	Neolithic	Bronze Age	Iron Age	Early Middle Age	
	Rosheim	Erstein	Entzheim Geispols.	Marlen-heim	Ostheim
AM235	3	2	6	3	1
AM6	2			1	2

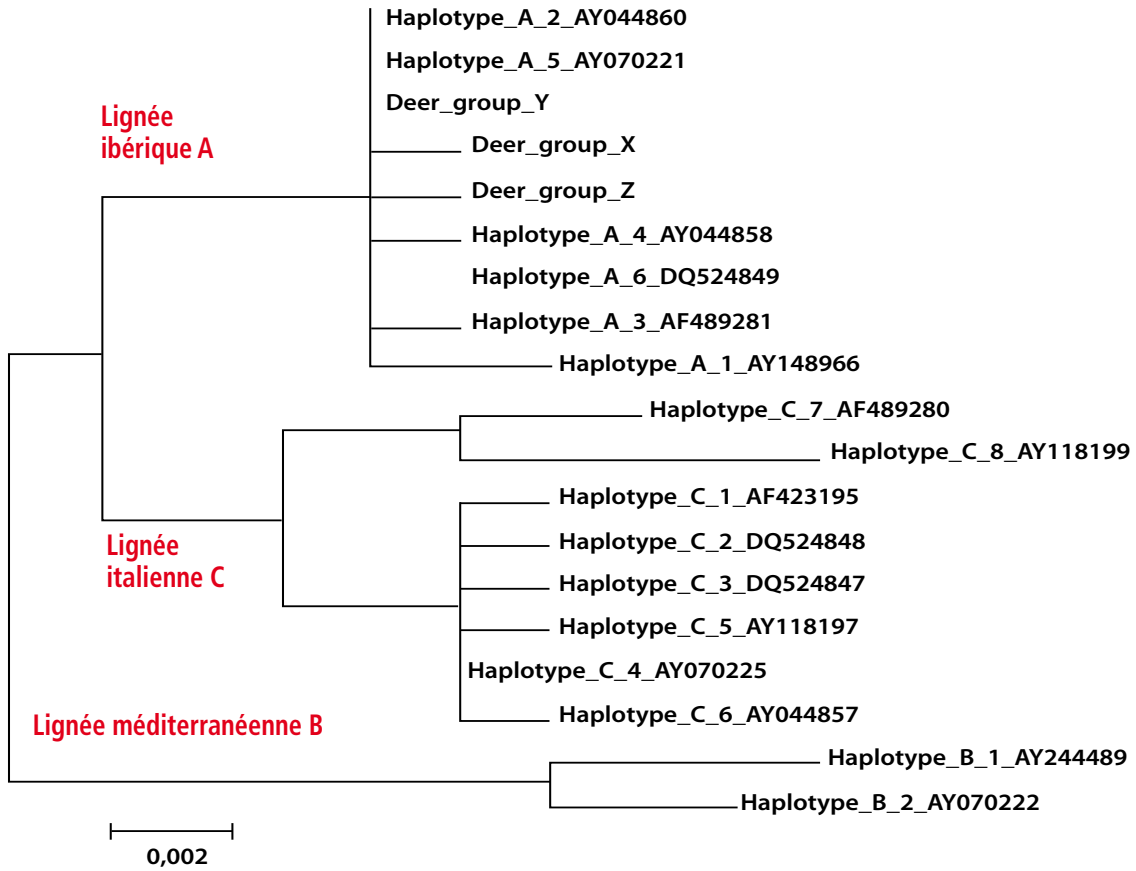

Fig. 2 : Distances génétiques

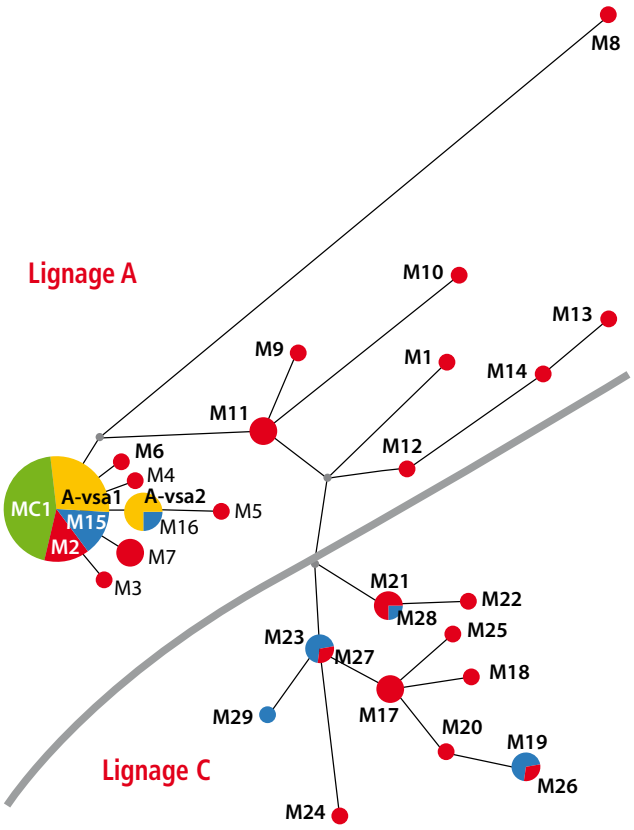

Fig. 3 : Répartition des différents haplotypes

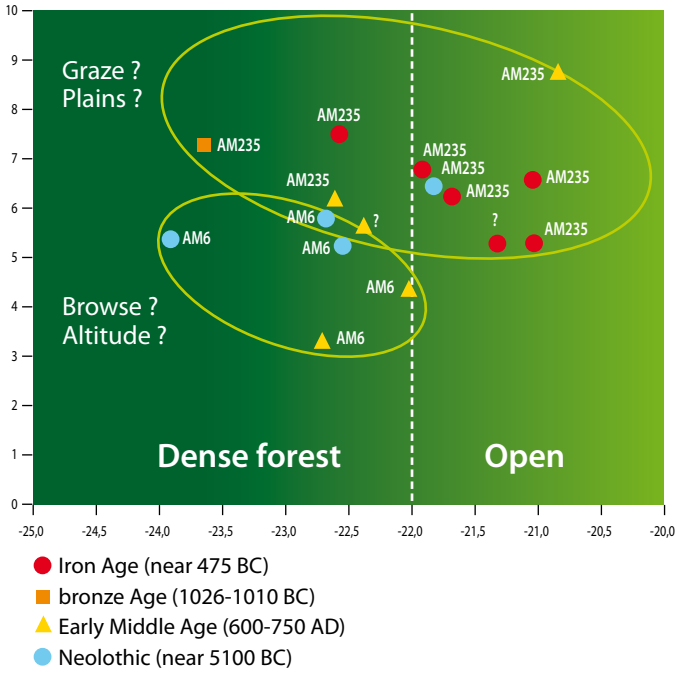

Fig. 4 : Résultats de l'analyse isotopique combinée avec la génétique

En abscisse, les forêts denses vers les espaces ouverts selon le rapport C14/C12. *En ordonnée,* les altitudes élevées vers les altitudes de plaine selon le rapport de N14/N15.

Les analyses paléo-génétiques du matériel osseux ont révélé la présence de 2 haplotypes distincts AM235 et AM6 avec des répartitions différentes dans le temps et dans l'espace. Les individus appartenant à ces 2 groupes d'haplotypes occupent apparemment deux habitats différents au moins sur une période de 7000 ans. AM6 correspond à un écotype qui broute dans des espaces montagneux à forêts denses tandis que AM235 se nourrit dans des espaces de basses terres composées d'un mélange de prairies et de forêts riches en herbes. L'haplotype 235 est commun avec les AM2, AM3, AM5 modernes. Les cerfs anciens portant l'haplotype AM6 existent jusqu'au Moyen Âge et ont disparu depuis. C'est un appauvrissement de la diversité génétique dont les causes pourraient être liées à un « bottelneck » (goulot d'étranglement des effectifs) ou à une maladie.

En conclusion, les auteurs suggèrent que ces populations de cerfs devraient être protégées de la sélection artificielle et des introductions pour éviter une perte éventuelle de certaines populations. Les mesures de gestion future devraient éviter d'éliminer les populations de plaine dans le but d'augmenter la production de bois. Des règles raisonnables de gestion cynégétique, associées à une gestion plus naturelle des forêts et à un retour à une densité viable des prédateurs, permettront un maintien du cerf élaphe à des densités raisonnables dans toute son aire de vie.

Dans ce texte destiné au monde cynégétique, nous avons principalement retenu et expliqué les passages intéressants aux chasseurs. ■

Gérard Lang

Publication scientifique originale disponible sur :

http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0189278

Remerciements / Acknowledgements

We thank Arne Ludwig and Dietmar Lieckfeldt (IZW Berlin), for the active support with sexing and Tosso Leeb (University of Berne) for the use of his lab.

We warmly thank and are grateful to the seven Departmental Federations of Hunters covering the French Vosges massif (French departments: Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Territoire de Belfort, Vosges) and the French National Federation of Hunters for collecting samples and for the funding of this study. We especially thank Corinne Barnet of the Vosges Federation of Hunters for the administrative and financial management of this file.

We also thank Delphne Souan (Archeologie Alsace) for the drawing of figure 1, François Klein (CNERA "Deer and boars" Director, at the French National Hunting and Wildlife Office) for the constructive, interesting and enthusiastic interviews we had during the development of these discussions. Many thanks to Ben Jenning for the correction of the English language in the manuscript. ■

Planning des formations proposées
2018 – 1er semestre

Permis de chasser français

Session	FORMATIONS			EXAMENS
	THEORIE (1 journée complète)	PRATIQUE (1/2 journée – matin ou après-midi)	FORMATION COMPLEMENTAIRE (1/2 journée – matin ou après-midi)	EXAMEN (environ 30')
1	Jeudi 21 décembre	Semaine du 9 au 12 janvier	Semaine du 15 au 19 janvier	Du 22 au 25 janvier
2	Vendredi 23 mars	Semaine du 26 au 29 mars et/ou semaine du 3 au 6 avril	Semaine du 9 au 13 avril	Du 16 au 19 avril
3	Jeudi 19 juillet	Semaine du 6 au 10 et/ou semaine du 20 au 24 août	Semaine du 27 au 31 août	Du 3 au 6 septembre
4	Vendredi 14 septembre	Semaine du 1er au 5 et/ou semaine du 8 au 12 octobre	Semaine du 15 au 19 octobre	Du 22 au 25 octobre
5	Vendredi 26 octobre	Semaine du 12 au 16 et/ou semaine du 19 au 23 novembre	Semaine du 26 au 30 novembre	Du 3 au 6 décembre

Équivalence au permis de chasser allemand
Formations (3 demi-journées)
Session 1 : 31 janvier + 7 février + 21 février
Examen (journée complète)
Session 1 : 14 mars

Formation à l'examen initial de la venaison
1 demi-journée
Dates selon inscription :
1 période à prévoir : mai/juin

Formation garde chasse
3 jours
Dates selon inscription :
1 période à prévoir : mai/juin

Formation piégeur agréé
2 journées
Dates selon inscription :
1 période à prévoir : mai/juin

Formation chasseur secouriste (PSC1)
1 journée
Dates selon inscription :
1 période à prévoir au printemps

Formation tir à plomb du chevreuil
1/2 journée
Dates selon inscriptions

Formation chasse à l'arc
2 journées
Dates : 25 février
Pratique complémentaire : 25 mars

Formation secourisme canin
1 journée
Dates selon inscription :
1 période à prévoir au printemps ■

Attention
Toutes les dates sont indiquées à titre informatif et sont susceptibles d'être modifiées en fonction du nombre de candidats ou des disponibilités des formateurs.

Seules les personnes inscrites préalablement auprès de la FDC 67 seront conviées à ces formations. Les inscriptions seront validées après réception du règlement.

Les dates, les formulaires d'inscriptions et le détail des programmes sont publiés et mis à jour régulièrement sur notre site internet : www.fdc67.fr ou disponibles sur demande à la FDC 67. ■

Exposition annuelle de trophées

L'exposition des trophées de cerfs et de daims aura lieu les samedi 3 et dimanche 4 mars 2018 à la Salle Polyvalente 83 rue du Général de Gaulle 67170 Geudertheim

Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 25 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.

Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an,
Klein Inter Autos
a fait la preuve de son sérieux,à vous de faire des économies sur votre prochaine voiture !

KLEIN INTER AUTOS
5 rue Ste Anne - 67150 Erstein
Tél. 03 88 98 80 11
www.kleininterautos.com
kleininterautos@9business.fr

Le débuché devant le grand Trianon en 1810

Napoléon Ier et la chasse

Si la passion des rois de France pour la chasse est célèbre, l'intérêt de Napoléon Bonaparte pour cette activité paraît bien moins connu. Pourtant, l'empereur ne dédaigna nullement la chasse.

Si Napoléon n'a jamais été considéré comme un grand chasseur, il n'a pourtant jamais négligé cette activité, en particulier dans les forêts de Rambouillet, de Saint-Germain, de Malmaison, de Saint-Cloud et du Trianon près de Versailles. Certes, ses détracteurs n'ont pas manqué de souligner sa maladresse au tir et à l'équitation. Ses chasses furent en effet émaillées de plusieurs incidents. Bonaparte se blessa au doigt en 1802 en tirant sur un sanglier. Un éclat de balle éborgna le maréchal Masséna. En visant un sanglier avec sa carabine, il blessa grièvement à la cuisse un valet de vénerie. En mars 1813, Napoléon fit une chute de cheval à Trianon qui refroidit quelque temps son ardeur pour la chasse. Craignant d'être blessé, Napoléon évitait de s'approcher du grand gibier et préférait utiliser la carabine plutôt que le couteau pour servir le cerf.

Une activité sportive

Sur les conseils de son médecin Corvisart, chasseur passionné, Napoléon se mit à chasser par souci de santé. L'effort physique lui permit de dépenser son énergie et de rester concentré durant plusieurs heures d'affilée lors des réunions de travail. Selon la duchesse d'Abrantès, *« il était dans la nature de Napoléon de prendre l'air et de faire de l'exercice. La privation de*

ces deux choses le mettait dans un état violent». En 1810, avant la venue de la future épouse Marie-Louise, Napoléon chassa presque quotidiennement pour tromper l'attente et se montrer sous un meilleur jour aux observateurs étrangers. La chasse devait mettre physiquement Napoléon en valeur et souligner les habitudes aristocratiques de son mari. Marie-Louise appréciait la chasse à courre et suivit même des leçons d'équitation pour pouvoir y prendre part. Les chasses servaient à montrer au grand public la tranquillité d'esprit de l'empereur, à rassurer l'opinion publique. Son valet Constant rapporte une confidence : «*il faut bien que je me donne du mouvement et que les journaux en parlent puisque ces imbéciles de journaux anglais répètent tous les jours que je suis malade, que je ne puis remuer, que je ne suis plus bon à rien. Patience ! Je leur ferai bientôt voir que je suis aussi sain de corps que d'esprit*».

Les différentes chasses impériales

Napoléon montra une prédilection pour les chasses à tir. L'enceinte d'une largeur de 150 à 300 m était flanquée de part et d'autre d'un cordon de végétation fermée par des poteaux et des grillages. Trois allées étaient tracées, une pour l'empereur et deux pour les invités. Le gibier élevé dans des faisanderies était relâché avant chaque tiré, puis levé par une centaine de rabatteurs. Le souverain avait l'avantage sur les autres convives car son allée était plus large et cinq pages lui tendaient les fusils chargés.

Pour Napoléon, les chasses à courre se résumèrent longtemps à de longues galopades où il cherchait plus à se défouler qu'à suivre le gibier. Il n'eut jamais une grande passion pour la vénerie, considérant la chasse à courre comme un splendide accessoire du pouvoir et les dépenses liées à la vénerie comme des abus regrettables, mais c'était une activité obligée pour le faste impérial. Sous l'Empire, le courre du cerf eut lieu à toutes les saisons, même en été. La période du brame correspondait au séjour à Fontainebleau.

Napoléon pratiqua aussi le tir fermé ou «*houraillement*». Le gibier, préalablement capturé, était lâché dans une arène où il était tiré à coups de fusil par des chasseurs installés sur une estrade. Ce type de chasse devait limiter les risques pour les chasseurs, mais en 1809, à Fontainebleau, Napoléon faillit être embroché par un sanglier en pénétrant dans l'arène à la fin de la chasse pour voir de plus près les bêtes mortes. Un des sangliers se releva et chargea, forçant l'empereur à prendre la fuite.

Napoléon chassa rarement le loup et ne le fit qu'à la suite d'annonces d'attaques meurtrières. En mai et août 1806, il décida d'éliminer la menace près de Rambouillet, une des seules forêts d'Ile-de-France où les loups sévissaient encore. Pour s'assurer de la présence du fauve, des forestiers capturèrent préalablement des animaux dans les forêts d'Etat et les relâchèrent à proximité de la demeure impériale. Après le tir de plusieurs loups, l'empereur fut acclamé par les villageois de Dourdan. Un an plus tard, il tua une louve dans le parc de Fontainebleau. Toutes ces chasses furent décrites dans les journaux dans un but de propagande, montrant ainsi Napoléon comme un monarque protecteur, grand destructeur de loups.

Napoléon, un piètre chasseur mais un fin politique

Un enjeu diplomatique

Loin d'être le fruit de la vanité de l'empereur, la splendeur de la cour de France devait contribuer à renforcer sa légitimité aux yeux des élites françaises et étrangères. Dans la continuité de l'Ancien Régime, Napoléon voulut utiliser la pratique de la chasse pour se rapprocher des souverains étrangers et assumer le bon déroulement des rencontres diplomatiques. Il fit repeupler en gibier les forêts de la Couronne et organisa des chasses dans la grande tradition de la vénerie française. Dès 1804, Napoléon se servit de l'occupation des territoires étrangers comme d'un moyen d'affirmer son autorité. En chassant publiquement dans les principautés conquises, il évinçait symboliquement le souvenir des anciennes dynasties régnantes. Ainsi, à Vienne en 1805, il s'installa au château de Schönbrunn et se mit à chasser pour mettre en scène la dépossession des Habsbourg.

Sur l'île de Sainte-Hélène qui regorgeait de perdrix et de tourterelles, la chasse du petit gibier fut réservée à l'empereur déchu. ■

Philippe Jéhin

Les aménagements petit gibier, ça continue en 2018 !

La Fédération des Chasseurs poursuit sa politique de soutien aux chasses de plaine, en reconduisant plusieurs aides à l'amélioration du biotope, avec une nouveauté en 2018.

Aides à la régulation des prédateurs

Des aides seront allouées via les GGC pour l'acquisition de pièges (jusqu'à 1500€/an).

Jachères Environnement et Faune Sauvage (JEFS)

Ces couverts sont destinés à la petite faune de plaine pour lui offrir couverts de reproduction, refuge et nourriture. Il n'y a pas de limitation de surface. La déclaration est annuelle et se fera en avril 2018.

Cultures à gibier (hors fleurs)

Pour les couverts fleuris hors contrats jachères prédéfinis, l'intérêt et le coût des semences seront laissés à l'appréciation des techniciens qu'il conviendra de consulter au préalable !

Nidification (semis en fonction des espèces végétales)	100 % du coût des semences sur facture
Nourriture	80 % du coût des semences sur facture

Couvert JEFS	Intérêt /Période de semis	Subvention FDC
Classique 150€/ha/an	Nidification / semis printemps et automne	100 %
A1 céréales à paille 150€/ha/an	Nidification / semis printemps et automne	100 %
A2 avoine, choux et sarrasin 150€/ha/an	Nourriture / semis de printemps	80 %
A3 Hubertus 150€/ha/an	Nourriture / semis de printemps	80 %
Biodiversité 150€/ha/an	Nidification / semis printemps et automne	100 % du coût des semences sur facture

Les semences sont fournies par le chasseur sauf accord avec l'exploitant agricole, de plus les semences ne sont pas obligatoirement certifiées (récolte agricole utilisable).

Céréales sur pied

L'objectif est de conserver un couvert hivernal refuge pour le petit gibier. Veuillez respecter la règlementation du SDGC : « Pour contribuer au développement des pratiques agricoles favorables à la qualité des habitats et à la petite faune sauvage, le locataire de chasse pourra maintenir sur pied en hiver des parcelles de maïs.

Ces parcelles ne pourront pas dépasser une surface de 25 ares d'un seul tenant et devront être isolées, non contiguës à d'autres parcelles de maïs sur pied et distantes de plus de 200 mètres de tout espace boisé, à l'exclusion des haies vives et des ripisylves le long des cours d'eau, pour éviter qu'elles ne génèrent des dégâts de sangliers.

Mélange biodiverté et seigle forestier

Aucune limite, de distance, de surface ou de saison n'est imposée pour les céréales autres que le maïs.

Ces parcelles de maïs sont destinées exclusivement à abriter et à nourrir la petite faune en hiver, ainsi qu'à servir d'écran visuel à ces mêmes espèces. Aucun poste d'affût mobile ou déplaçable ne peut y être installé. Toutefois les miradors fixes peuvent être maintenus.

Elles devront faire l'objet de conventions avec les agriculteurs *(cf. Annexe VIII)*».

La subvention sera allouée en fonction du nombre de demandes. Pour info : 7,50€/are. Le formulaire de demande est disponible à la FDC 67 ou sur www.fdc67.fr

Inter-cultures PAV
(Phacélie, Avoine, Vesce)

Ce couvert refuge et nourriture doit comporter au moins 2 plantes en mélange (hors moutarde). La base de subvention est limitée à 50 % du prix des semences d'un PAV par hectare.
La subvention est limitée aux 200 premiers ha avec un maximum de 10 ha par lot (les premiers dossiers étant prioritaires). Le formulaire de demande est disponible à la FDC 67 ou sur www.fdc67.fr

Plantation d'arbres fruitiers

A2 - Avoine choux, sarrasin

Plantation de Miscanthus

Nouveauté 2018

Opération miscanthus ou roseaux de Chine

- Les plants seront fournis gratuitement par la FDC 67
- La subvention de plantation sera de 100€ pour 100 mètres linéaires

La livraison se fera par Big Bag à la FDC 67.
Les rhizomes seront conservés en chambre froide pendant l'hiver chez le fournisseur. Ils devront être plantés dans les 8 jours suivant la livraison. La FDC pourra les stocker en partie dans sa chambre froide en attendant les plantations. Prévoir une plantation optimale du 1er avril au 15 mai.

Le bon de commande sera disponible à la FDC 67 sur demande auprès de Nicolas Braconnier, et devra être retourné complété avant fin février. ■

Opération haies et arbres fruitiers

L'opération sera reconduite en 2018, les modalités de commande seront détaillées dans un prochain numéro d'Infos'Chasse 67.

Blé / Luzerne

En remplacement du maïs par de la céréale à paille (blé) sur des surfaces ne dépassant pas 1 ha d'un seul tenant, une indemnité pour perte de revenus sera versée à l'agriculteur à hauteur de 250€/ha sur contrat.
Dans le même cadre, une mesure luzerne et/ou trèfle violet (selon le pH du sol) pour des îlots de 20 ares maximum d'un seul tenant, indemnisés à 20€/are avec une fauche après le 1er juillet.
Ces deux mesures seront limitées à une enveloppe de 1 000€ par locataire de chasse et par an, pour une enveloppe budgétaire annuelle de 35 000€.
Ces couverts peuvent être compatibles avec les mesures de diversification des assolements et les surfaces déclarées en SIE (Surfaces d'Intérêts Écologiques) si les couverts sont renouvelés au moins tous les 5 ans.

Conditions d'attribution pour toutes les subventions

Pour bénéficier des aides de la FDC 67, il est nécessaire de satisfaire aux 4 conditions suivantes :

1. Être à jour de toutes les cotisations votées en Assemblée Générale pour l'exercice en cours : adhésion territoire, suivi territoire et FARB. Le plafond des subventions attribuables à chaque locataire est de 3 fois le montant de ses cotisations par an.

2. Intégrer à son projet un programme d'amélioration du biotope par des couverts favorables.

3. Prévoir un programme de régulation des prédateurs.

4. Planifier un agrainage sélectif.

Ne seront pas prises en compte les demandes hors cadre règlementaire, avec par exemple les demandes d'aide céréales sur pied sans convention avec un agriculteur ! ■

Pour tous renseignements contactez
Nicolas Braconnier au 03 88 79 12 77
ou au 06 80 74 71 61

Statut du sanglier dans le Bas-Rhin

GIBIER

PERIODE DE CHASSE

ARRETE PREFECTORAL DU 11 AVRIL 2017

15 avril 2017 au 1er février 2018 inclus sur l'ensemble du département.

Modes de chasse : affûts, poussées et battues – chiens autorisés, sauf lévrier et croisé lévrier.

Chasse de nuit sans lampe torche autorisée durant cette période sous conditions : (cf arrêté préfectoral du 11 avril 2017 fixant les périodes de chasse).

Fermeture de la chasse **sur l'ensemble du département du 2 février au 14 avril 2018 inclus.** Pas de possibilité de chasse mais dispositions spécifiques dans le cadre de la destruction des nuisibles.

NUISIBLE

PERIODE DE DESTRUCTION

ARRETE PREFECTORAL DU 11 AVRIL 2017

Les titulaires du droit de destruction (locataires de chasse, propriétaires, fermiers, agriculteurs…) ont la possibilité de détruire à tir le sanglier, **de jour exclusivement, du 2 février au 31 mars 2018 inclus :**

- Pas de formalités administratives,
- Affûts de jour, poussées, battues – chiens autorisés, sauf lévrier et croisé lévrier.
- Délégation possible à des tiers.

PERIODE DE QUIÉTUDE

Pas de possibilité de destruction à tir du **1er au 14 avril 2018** sauf mesures spécifiques ordonnées par le Préfet sous le contrôle des Lieutenants de Louveterie.

MESURES SPÉCIFIQUES

Arrêté préfectoral prescrivant l'organisation de chasses particulières de destruction par tir de nuit de l'espèce sanglier **à l'aide de lampes torches sous le contrôle des Lieutenants de Louveterie. Arrêté préfectoral 2018 à paraître** (pour mémoire, les dates 2017 : du 15 mars au 31 octobre)

Les agents chargés de la police de la chasse et les gardes-chasse particuliers peuvent détruire à tir le sanglier toute l'année avec l'assentiment du titulaire du droit de destruction **(R.427-21 CE).**

Le Préfet peut ordonner des chasses et battues générales ou particulières toute l'année **(L.427-6 C.E.).**

Mêmes possibilités offertes aux maires sous conditions, dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales : **(L2122-21 (9) C.G.C.T.)**

Conditions :

- dégâts anormaux,
- mise en demeure préalable,
- contrôle du Conseil Municipal,
- carence du locataire de chasse ou du propriétaire.

Information fournie par la DDT

Kits trichine

Pendant la période de fermeture de la chasse au sanglier, le ramassage des kits trichine n'est pas systématique.
Merci de suivre les consignes suivantes pour la bonne organisation des tournées de collecte des kits à partir du 6 février jusqu'au 15 avril 2018 :

- Les dépôts devront se faire **les lundis avant 8h00, pour l'ensemble du département.**
- Merci de contacter préalablement le technicien Romain Weinum au 06 86 80 24 85 (ou laissez un message en précisant le lieu de dépôt) pour qu'il se présente au point de collecte.

Haguenau Chasse Tir
1, Place Barberousse
67500 Haguenau
tél: 00 33 (0) 3 88 90 37 67
fax: 00 33 (0) 3 88 90 40 28
haguenauchassetir@wanadoo.fr
http://www.armurerie-hct-67.com/

L'ARMURERIE DE LA VALLEE
NATURA VALLEE
C'EST L'HEURE DU RATELIER ! MAIS AVANT...
...VOTRE ARMURERIE VOUS PROPOSE UN FORFAIT RÉVISION À PRIX SPÉCIAL FIN DE SAISON
Frédéric RENARD, à votre service.
Magasin fermé pour congés du 4 au 14 février 2018
2017/2018
VOYAGE DE CHASSE EN TURQUIE
Vous rêvez d'un Voyage de chasse, nous réalisons votre rêve !
Battue aux sangliers / Approche à l'Attila
Cerf d'Anatolie ou Bezoar Ibex à l'approche
Merci de contacter :
Alex DEMIR au 06.35.27.34.95 ou
NATURA VALLÉE ~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90 ~ Mail : naturavallee@orange.fr
www.naturavallee.com

FRANKONIA
votre partenaire privilégié pour la chasse
1 Lot PARFORCE «Boar Hunter» : couteau et ceinture
Catégorie D. Lame, longueur 23 cm, en acier inoxydable 440, épaisseur 4 mm. Couteau avec plaquettes de manche en corne de cerf et gaine en cuir noble. Manche avec rivets mosaïques précieux. Ceinture en cuir grainé adapté de 105 à 120 cm. Boucle en métal avec motif de sanglier en relief. Largeur de ceinture 3,8 cm.
No. 187861 ~~158,95~~ 89,95 €
PARFORCE
1
Économisez € 69,00
€ ~~158,95~~
€ 89,95
2
Economisez € 10,00
€ ~~14,95~~
€ 4,95
2 T-shirt de chasse
Col rond. Manches courtes. Coupe droite.
No. 660672
Tailles S, M, L, XL, 2XL ~~14,95~~ 4,95 €
3 + 3a
Economisez € 10,00
dès € ~~29,95~~
€ 19,95
3 Pantalon de chasse d'hiver
Tissage dense, extrêmement résistant. Doublure polaire chaude en flanelle très confortable. Deux grandes doubles poches à soufflet zippées et pressionnées. Qualité : 100% coton. Doublure polaire : 100% coton.
No. 660670
Tailles 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62
(Tailles françaises 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58
~~34,95~~ 19,95 €
3a Pantalon de chasse d'été
Qualité : 100% coton.
No. 660671
Tailles 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62
(Tailles françaises 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58
~~29,95~~ 19,95 €
VENTE PAR CORRESPONDANCE
Téléphone 03 89 83 25 50
Téléfax 03 89 83 25 59
mail@frankonia.fr
frankonia.fr
VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA :
18, rue du Château, 68190 Ensisheim
Téléphone 03 89 81 02 08
4, rue Transversale C 67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50

Bonne nouvelle : le castor revient... il y en a au moins un à Nordhouse

C'est ainsi que M. Christian Windenberger nous fait connaître sa découverte, à savoir un arbre tombé sous les dents du rongeur.

Il souhaitait que nous rappelions les principaux critères de reconnaissances de l'espèce par rapport au ragondin et la règlementation qui découle de sa présence sur l'activité de piégeage. D'autres chasseurs ont comme lui observé les mêmes indices sur d'autres communes plus éloignées.

Distinction à la nage entre le castor et le ragondin

(en action de chasse la laisser aux initiés)

Le castor est un animal massif avec un pelage de teinte uniforme et des moustaches sombres peu visibles, contrairement au ragondin plus clair à la tête et aux moustaches blanches. Sa queue plate est en forme de raquette contrairement à celle du ragondin longue et ronde.
Le castor nage de manière assez enfoncée dans l'eau : soit la tête émerge, soit la tête et tout le dos affleurent en une ligne ininterrompue.
La tête et le bas du dos du ragondin se distinguent généralement nettement au-dessus de l'eau. Mais le milieu du dos est souvent immergé. Le castor comme le ragondin a tendance chez nous à vivre dans un terrier. Dans certains secteurs des terriers-huttes peuvent être observés avec des amas de branchages sur le dessus.

Rappel règlementaire

L'usage des pièges tuants des catégories 2 (pièges en X, etc.) et 5 (entrainant la mort par noyade) pour le piégeage du ragondin et du rat musqué est strictement interdit sur les abords des cours d'eaux et bras morts, marais, canaux, plans d'eaux et étangs, jusqu'à la distance de 200 m de la rive, exception faite du piège à œuf placé dans une enceinte munie d'une entrée de 11x11 centimètres sur les communes où la présence du castor d'Eurasie est avérée : AUENHEIM, BALDENHEIM, BEINHEIM,BENFELD, BETSCHDORF, BISCHWILLER, DALHUNDEN, DRUSENHEIM, EBERSHEIM, EBERSMUNSTER, FORSTFELD, FORT-LOUIS, HAGUENAU, HEIDOLSHEIM, HERBITZHEIM, HERRLISHEIM, HILSENHEIM, HUTTENHEIM, KAUFFENHEIM, KESSELDORF, KOGENHEIM, LEUTENHEIM, MARCKOLSHEIM, MUNCHHAUSEN, MUSSIG, MUTTERSHOLTZ, NEUHAUESEL, NORDHOUSE, OBERHOFFEN-SUR-MODER, OFFENDORF, OHNENHEIM, PLOBSHEIM,RHINAU, ROESCHWOOG, ROHRWILLER, ROPPENHEIM, ROUNTZENHEIM, SAND, SELESTAT, SELTZ, SERMERSHEIM, SESSENHEIM, SURBOURG, STATTMATTEN, STRASBOURG, LA WANTZENAU et WEYERSHEIM.

(Liste de communes issues du dernier arrêté préfectoral du 11 janvier 2018).

Photos de Joël et Yves Schatz

Etienne Demonfaucon, titulaire du permis de chasser depuis le 15 novembre a souhaité remercier la FDC 67 et l'informer de ses premiers gibiers prélevés. Félicitations à lui.

« Bonjour, Je voulais vous écrire pour vous dire que j'avais bien reçu mon permis de chasser mercredi 15 novembre 2017. Je voulais donc vous remercier pour tout et vous dire que j'ai pu faire mes premiers gibiers ».

PARMENTIER
imprimeurs

"Communiquons **ensemble**"

+ OFFSET
+ ROTO
+ NUMÉRIQUE
+ ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
+ STUDIO GRAPHIQUE
+ ROUTAGE & LOGISTIQUE
+ CO-PACKING & SERVICES

Parmentier imprimeurs
1 rue Gutenberg
67610 La Wantzenau
www.parmentier-imprimeurs.com
T 03 88 96 31 69 F 03 88 96 29 18

IMPRIM'VERT®
Certifié ISO 12647-2

Aménagements du territoire / Séjours

EFFI'CHASSE
Aménagements du territoire, séjours, formations, conseils
Visitez notre site
www.effichasse.com
Mobile : 0771 892 837

CITROËN
GARAGE ANDRÉ
L'expérience au service de votre voiture.
Depuis plus de 50 ans !
- **Vente de voitures neuves et d'occasion**
- **Réparation toutes marques**
- **Mécanique - Carrosserie - Peinture**
- **Service Chrono pour intervention rapide**

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule

34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 33 17 94
Email : andre.garage@wanadoo.fr

Préservez votre pouvoir d'achat
sur l'acquisition de votre Duster
Vous voulez vraiment dépenser plus ?

Si votre réponse est un grand **OUI** Alors pensez Jean Yann Auto

Plus qu'un rêve, une réalité
Tél. 06 81 63 79 11
contact@jeanyannauto.com • jeanyannauto.com
JEAN YANN AUTO

Vivez votre passion
en toute tranquilité !

Multirisque Association de Chasse
(Association – Groupement Particulier)
- Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de chasse, manifestations à caractère privé, dégâts de gibiers, installation de chasse, menus travaux d'entretien et réparation, Intoxications alimentaires, examen initial)
- Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- Protection Juridique
- Accidents corporels

MULTIRISQUE INDIVIDUELLE CHASSEUR
- Responsabilité Civile Chasse
- Accidents corporels
- Dommages aux chiens
- Dommages aux armes de chasse

ASSURANCES GREBMAYER
WISSEMBOURG
11 Rue de la République - Tél. 03 88 54 87 54
HAGUENAU
5 Rue du Puits - Tél. 03 88 63 94 94
Mail : grebmayer.wissembourg@allianz.fr

Immatriculés à l'Orias sous les n° 07 022 272 & 07 022 273 (site : www.orias.fr). Exercent, sous le contrôle de l'ACP : 61 Rue Taitbout – 75436 PARIS Cédex 09

Visez plus haut

Christian Veltz
Diplômé de l'Ecole d'armurerie de Ferlach
Président des Trompes de Chasse de Mollkirch

LA CHASSE, UNE PASSION PARTAGÉE
S'Jaejer-Stuebel
ARMURERIE VELTZ

Un grand merci à tous les chasseurs qui m'ont largement témoigné leur soutien suite à mon accident

24 rue du Général Baegert • 67210 Obernai • Tél. 03 88 95 65 41
Parking 100 places *(Place des Fines Herbes)* • 20 mn gratuites
Stand de tir à 5 mn du magasin

Christophe Fotré, nouveau Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin

Christophe Fotré a pris ses fonctions de Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin le 4 décembre 2017. Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, il exerçait jusqu'alors les fonctions de Directeur du développement rural et de la pêche à l'Agence de Services et de Paiement depuis le début de l'année 2015. Il était en charge de la mise en œuvre des aides du 2ème pilier de la Politique Agricole Commune et des aides à la pêche. Antérieurement, Christophe Fotré a été Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Saône de 2009 à 2011, et de Meurthe-et-Moselle de 2011 à 2014. Il a également été le chef du service eau, environnement et aménagement du territoire à la DDAF du Bas-Rhin de 2000 à 2005, ce qui lui permet de connaître les enjeux et les particularités départementales.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans le département ! ■

Source : Préfecture du Bas-Rhin

Les battues de l'ACABR 2017/2018

Cette année, l'Association des Chasseurs à l'Arc du Bas-Rhin proposait 17 dates de battues sur divers territoires : Haguenau, Lembach, Geispolsheim, Marienthal et Ichtratzheim. Le Président, Renaud Gerst félicite l'ensemble des organisateurs pour la qualité des journées et félicite également les chasseurs pour leurs prélèvements. En effet de beaux tableaux ont étés réalisés une fois encore grâce à la préparation des territoires ainsi qu'aux formations dispensées aux chasseurs. ■

Pris sur le vif sur la piste de la Loze à Courchevel 1850 ! 😉 Qui a dit que les sangliers n'allaient pas en altitude ?

CONFÉRENCE

Tiques et maladies à tiques

La Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin
vous invite à assister à une conférence sur

**«Tiques et maladies à tiques :
mieux les connaître pour mieux s'en protéger»**

animée par Mme Nathalie BOULANGER,
enseignant-chercheur à l'université de Strasbourg
et Attaché hospitalier du Centre National de Référence Lyme
à l'Université de Strasbourg,

le mardi 27 mars 2018 à 19 heures,
à la salle Polyvalente de Geudertheim, 83 rue du Général de Gaulle.

Peste porcine classique du sanglier : suite et fin ?

Comme annoncé dans le dernier numéro d'Infos'Chasse 67, environ 70 personnes ont assisté à la réunion du 8 décembre 2017 organisée par les services vétérinaires de la DDPP et de l'ONCFS. Un bilan a été fait avec de nombreux remerciements à l'ensemble des chasseurs, pour leur participation active au programme de surveillance et de lutte mené dans la région durant plus de 10 ans.
Les modalités de surveillance PPC peuvent maintenant être allégées : la collecte de prélèvements sur sangliers chassés est stoppée depuis la campagne 2017/2018. Une vigilance est cependant encore demandée pour les 2 prochaines années, avec collecte et analyses de **cadavres** (en milieu naturel ou en bord de route) et **animaux moribonds** sur une zone délimitée. La DDPP a maintenant passé le relai au réseau SAGIR qui va gérer les nouvelles modalités de surveillance de la PPC dans les Vosges du Nord.

Les personnes à contacter sont :

- Patrick Jung pour la FDC 67
(06 80 74 70 39 ou 03 88 79 12 77)
- Guillaume Dutt (06 17 11 41 47)
ou Jean-Michel Lutz (06 20 78 56 61)
pour le Service Départemental de l'ONCFS
(03 88 70 48 59).

Merci pour votre collaboration passée et future. ■

Les chasses ne se déroulent pas toujours comme prévu. C'est pourquoi, Danièle Lehmann a tenu à nous faire part de sa mésaventure lors d'une battue avant Noël.

« Marquis a bien récupéré. Il était entre la vie et la mort lors d'une battue. Mais il est à nouveau très actif et plein de vitalité ! Par ce témoignage, je voudrais remercier la Fédération des Chasseurs d'avoir organisé la première formation de secourisme canin et de m'avoir donné l'occasion d'y participer ! A plusieurs reprises déjà, j'ai fait mon brevet de secouriste et même celui de secouriste chasseur à la Fédération des Chasseurs, mais le contexte est différent lorsqu'il s'agit de son chien ou celui d'un ami. A la chasse, les accidents sont souvent graves et il faut savoir faire les premiers gestes pouvant sauver notre compagnon d'une mort certaine et le transporter en toute sécurité jusqu'à la clinique vétérinaire la plus proche. Grâce à cette formation, j'ai su garder mon sang froid et faire les premiers gestes qui ont sauvés Marquis.
Merci également à Jacques, Mathias et Philippe pour leur assistance.
A tous les chasseurs et traqueurs, je recommande vivement de prendre un peu de leur temps pour suivre cette formation de secouriste canin car leur fidèle et dévoué compagnon le vaut bien et qu'il saura largement les remercier !
Waidmannsdank !»

Danièle et Marquis ■

220 caractères (espaces compris) maximum.
Délai de dépôt des annonces le 10 du mois précédent la parution par courrier ou par mail :
valerie.villard@fdc67.fr

Chasse

■ Cherche partenaires de chasse 25 kilomètres de Strasbourg Ouest 440 ha plaine, bois, taillis - Saison 2017 - Chevreuils, sangliers, petits gibiers – **Tél. 07 60 57 19 07**

■ Chasseur allemand expérimenté cherche partenariat en Alsace ou des Vosges du Nord pour la prochaine saison. Propre part du territoire est obligatoire. Acquisition de venaison est possible et souhaitable - **Tél. +49 15 15 945 4306**

■ Part de chasse disponible 2018/2019 sur 4000 ha (cerf, sanglier, chevreuil) gros plan de chasse. Possibilité part battue – **Tél. 06 59 22 44 08**

■ Cherche 1 partenaire sur territoire 1200 ha dont 400 ha forêts, bosquets, taillis, cours d'eau. Chevreuils, sangliers, canards, faisans, lièvres. Ethique, esprit d'équipe, engagement indispensable. Entre Sélestat et Erstein – **Tél. 06 11 18 00 72**

■ Chasseur expérimenté et sérieux, 55 ans, cherche part de chasse entre Strasbourg et Sélestat, idéalement mixte petit et gros gibier. Ambiance conviviale recherchée. Miradors et invitation battues. - **Tél. 06 51 37 03 97**

■ Chasse 1400 ha Vosges du Nord, sangliers, chevreuils, cervidés, ambiance conviviale, garderie, abri de chasse, cherche partenaires - **Tél. 07 71 66 00 65** après 20 h ou le WE

■ Chasse de 2 000 ha à 10 mn de Mutzig, recherche 1 partenaire sérieux avec esprit d'équipe. Cerfs, chevreuils, sangliers, canards. Nombreux miradors, étang de pêche, chambre froide et refuge confortable. Bonne ambiance dans le respect de la chasse alsacienne – **Tél. 06 85 40 56 78 en soirée**

Armes/optiques

■ Vends carabine Mauser Stutzen cal. 8x64S, Prix : 800 € + carabine Voere cal. 22LR, Prix : 300 € - **Tél. 06 85 30 69 18**

■ Vends lunette Zeiss Diavarit 3x12x56 point lumineux, montage EAW. Prix : 1400 € - **Tél. 06 08 31 29 96**

■ Vends carabine Chapuis Chalenger Classic 7x64 canon fluté C02865 avec lunette Kaps à réticule lumineux très fin (10 mm à 100 m) en montage pivot, très bon état général peu servi – Prix : 3300 € – **Tél. 06 08 55 26 37 / 03 88 56 97 34 / Mail : berhuber@orange.fr**

■ Vends 1 fusil de chasse Jean Breuil Cal 20 avec mallette cuir – 1 carabine unique Cal 22 LR avec lunette à crochet Polarex 4x32 – 1 carabine Custom MK 6 Cal 222 REM avec lunette Buschnel Sportsman – **Tél. 06 88 78 98 07**

■ Vends cause cessation de chasse tube réducteur Krieghoff calibre 22 magnum pour canon lisse calibre 12 côté droit, avec 1200 balles creuses, le tout à 300 € - **Tél. 03 87 01 80 86**

■ Chasseur achète armes anciennes (Cat. 2 – avant 1900), fusils, pistolets, sabres, baïonnettes, casques, uniformes et décorations – **Tél. 06 82 86 97 85**

Vends carabine système Mauser 98 en 8 x 57 J, avec une crosse de chasse et avec quelques cartouches (environ une dizaine), canon en excellent état. L'arme sera cédée selon la législation en vigueur. Prix : 275 € - **Tél. 06 10 86 29 99**

■ Vends 1 fusil de chasse Jean Breuil Cal 20 avec mallette cuir - 1 carabine unique Cal 22 LR avec lunette à crochet Polarex 4 x 32 - 1 carabine Custom MK 6 Cal 222 REM avec lunette Bushnel Sportsman – **Tél. 06 88 78 98 07**

■ Vends Drilling SAUER et SOHN en 8jr 16/65 canons miroirs mécanisme ok. Prix 900 € - **Tél. 07 88 40 16 64**

■ Vends fusil Baikal ij 18 custom silence crosse synthétique. Calibre 410. Tiré 5 cartouches. Idéal pour piégeur ou autre. Vendu avec des cartouches subsoniques. Prix : 300 € à débattre – **Tél. 06 83 30 19 01**

Garde - Traqueurs

■ Recherche jeune garde-chasse motivé, volontaire, passionné par la nature. Secteur Haguenau - Pfaffenhoffen. Territoire de 800 ha de plaine et 250 ha forêt. – **Tél. 06 16 09 35 99**

■ Recherchons une équipe de 2-3 traqueurs avec chiens pour la saison 2018/19 lots du Massif du Donon riches en cervidés et sangliers (côté 88 – Lots 630 ha et 997 ha) – **Tél. 06 95 94 48 78 et 06 71 59 73 32**

Divers

■ Vends 1 tapis de coffre pour Defender 90 Station Wagon en caoutchouc jamais servi. Valeur 140 € vendu 70 € - **Tél. 06 88 78 98 07**

■ Vends couteau à lame pliable (acier 12C27) Arbalète-G.David-Laguiole Grande Nature à manche en corne, mitre en laiton, mécanique à pompe, vendu avec son étui en cuir cousu main. Prix 100 € - **Tél. 06 81 37 32 65**

Chien

■ Cède chiots slovensky kopov né le 20.10.17, non LOF, mère n° 2502696043041 18, parents chasseurs – **Tél. 06 16 45 04 36**

Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

Février 2018

1	fév.	06h58	à 18h27
5	fév.	06h52	à 18h33
10	fév.	06h45	à 18h41
15	fév.	06h36	à 18h50
20	fév.	06h27	à 18h58
25	fév.	06h18	à 19h06

● 15 février

Mars 2018

1	mars	06h10	à 19h12
5	mars	06h03	à 19h18
10	mars	05h52	à 19h26
15	mars	05h42	à 19h34
20	mars	05h32	à 19h41
25	mars	06h21	à 20h48

● 2 mars ● 17 mars ● 31 mars

Avril 2018

1	avril	06h07	à 20h59
5	avril	05h59	à 21h05
10	avril	05h48	à 21h12
15	avril	05h39	à 21h19
20	avril	05h29	à 21h27
25	avril	05h20	à 21h34

● 16 avril ● 30 avril

marc Meisberger Armurier
03 88 32 03 94 (sur RDV)
23 rue des Hallebardes (entrée 18 rue du Sanglier) - 67000 Strasbourg
• Armes • Lunettes • Munitions • SAV
Retrouvez-nous très prochainement sur www.meisberger.fr

ACCIDENT OU MALADIE,
VOTRE ANIMAL DE COMPAGNIE A BESOIN DE SOINS(1)

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL.

Crédit Mutuel

(1) Souscription possible pour les animaux de plus de 3 mois et moins de 8 ans sous réserve d'acceptation médicale. Voir conditions auprès de votre conseiller du Crédit Mutuel. Contrats d'assurances souscrits auprès d'ACM IARD SA – Société anonyme au capital de 194 535 776 euros 352 406 748 RCS STRASBOURG – Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social : 34 rue du Wacken, Strasbourg.

ARMURERIE Buffenoir

STAND DE TIR DE 100M SUR PLACE POUR LE RÉGLAGE DE VOS ARMES

EXPÉRIENCE CHEZ HOLLAND & HOLLAND AND PURDEY

DÉPOT VENTE
ARMES NEUVES
RÉPARATION
FABRICATION
MONTAGE CROCHET

36, IMPASSE DE LA GARE - 67640 LIPSHEIM
TEL : 03 88 68 16 96
info@armurerie-buffenoir.fr - www.armurerie-buffenoir.fr